



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Personnels Administratifs,
Techniques et d'Encadrement**

Saint-Denis, le 28 novembre 2024

RECTORAT

DPATE 2

Bureau de gestion des Personnels ITRF

n° 2024 / 2025

Affaire suivie par :

Géraldine LEROY

Tél : 02 62 48 10 41

Mél : geraldine.leroy@ac-reunion.fr

Aurélia MARTIN

Tél : 02 62 48 11 57

Mél : aurelia.martin@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Le recteur

à

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement
du second degré
Monsieur le Président de l'Université
Monsieur le Directeur de l'Onisep
Monsieur le Directeur du CREPS
Madame la Directrice du Réseau Canopé
Monsieur le Directeur Général du CROUS
Monsieur le Directeur de la DRAJES
Mesdames, Messieurs les chefs de division
et de service

Objet : Mouvement inter-académique des personnels Adjointes Techniques de Recherche et de Formation (ATRF) au titre de 2025.

Les personnels ATRF de l'académie qui souhaitent participer au mouvement intra-académique organisé dans d'autres académies doivent obligatoirement se préinscrire sur le serveur AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

Le serveur sera ouvert du **02 janvier 2025 au 30 janvier 2025 inclus**.

Parallèlement à cette préinscription sur le serveur AMIA, ils devront signaler leur intention par courrier, accompagné de l'imprimé ci-joint, au Rectorat – service DPATE 2, impérativement **avant le 30 janvier 2025**.

Ils devront se rapprocher du rectorat de l'académie souhaitée pour connaître les modalités d'organisation du mouvement intra-académique.

Les modalités relatives au mouvement intra-académique de La Réunion seront diffusées ultérieurement.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de cette circulaire auprès des personnels concernés.